

guement primaire la lutte contre les écoles libres, et en soustrayant définitivement toute école publique à l'influence religieuse."

J'ai à peine besoin de dire qu'il a été impossible jusqu'à ce jour de réagir, comme il conviendrait pour rentrer dans les véritables voies constitutionnelles, contre les tendances envahissantes et liberticides des pouvoirs publics dans la sphère de l'enseignement.

La loi de 1884 et celle de 1895—élaborées cependant toutes les deux sous des ministères catholiques—sont loin d'avoir remis les choses au point.

Ceux qui suivent nos débats parlementaires se rappellent sans doute les efforts inutiles tentés, en 1895, d'un côté par l'honorable M. Helleputte, d'un autre par moi-même, pour arriver à assurer à l'enseignement libre la place d'honneur que, selon nous, notre pacte fondamental lui assigne.

Hélas ! elle reste toujours d'actualité l'apostrophe que je me suis permis de lancer au gouvernement, quand je lui disais : "La liberté d'enseignement devrait être regardée chez nous par tous les pouvoirs publics comme une souveraine ayant droit à d'unanimes hommages, et on la traite presque en mendiante à laquelle on ne daigne faire que des aumônes" !

Ma voix n'a point été entendue alors. Mais je ne désespère pas de l'avenir. Les temps viendront, et plus tôt peut-être que d'aucuns se l'imaginent, où les catholiques sauront, sur le terrain scolaire aussi, manifester une virilité devenue bien nécessaire et prendre enfin d'énergiques initiatives qui s'imposent.

En attendant, je me rappellerai toujours avec quelque fierté que j'ai eu l'heureuse bonne fortune, dès mon entrée au Parlement, de pouvoir—de ce même banc de Tournai d'où durant trente-deux longues années mes prédécesseurs, M. Bara et ses collègues libéraux, l'avaient combattue et bafouée—défendre, avec une ardeur peut-être exagérée aux yeux de certains, mais en tous cas avec une entière sincérité et une indépendance absolue, la grande et sainte cause de la liberté d'enseignement !

Le cabinet de parti Rogier-Frère étant tombé, un cabinet libéral modéré, dont M. Henri de Brouckere était le chef, le remplaça. La presse libérale l'appela "endormeur". Par contre, les catholiques lui accordèrent leur appui, même après les élections de 1884, qui leur avaient donné la majorité.

Cette espèce de "ministère d'affaires" finit toutefois par s'en aller de lui-même. Il eut pour successeur un cabinet De Decker, que le Roi appela "le cabinet de son cœur". En le constituant, M. De Decker s'était livré, en somme, à une nouvelle et bien inutile tentative d'union, à laquelle les libéraux ne répondirent que par une méprisante froideur : ses membres, en effet, appartenaient à la fraction la plus incolore de l'opinion catholique.

On sait trop comment M. Frère et ses amis parvinrent à le renverser, au cri de "à bas les couvents !" , lorsque M. Nothomb, qui en était le ministre de la justice, eut déposé un projet de loi sur la bienfaisance, dont le seul objet était de garantir la liberté des testateurs.